



Responsabilité civile personnelle

Par **MERKLEN**, le **28/01/2011** à **15:04**

Bonjour,

Propriétaire d'une maison mise en location, pendant les congés de mes locataire, j'ai personnellement nettoyer la toiture de ma maison avec un nettoyeur haute pression. Au retour mon locataire ma signalé des infiltrations sur les plafonds, il n'a subi aucun dommage.

J'ai déclaré mon sinistre à mon assureur qui me dit Ma question est de savoir s'il existe une assurance pour ce type de sinistre, car je me demande si je charge ma cheminée et qu'un incendie détruit ma maison mon assureur ne prendra pas en charge mon sinistre .

Par **chaber**, le **28/01/2011** à **16:32**

Bonjour

Au titre de la RC chef de famille votre assureur ne peut intervenir pour les dommages que vous causez à vos biens personnels

Par contre en Dégats des Eaux (assurance dommage contractuelle) les dommages infiltrations par toiture sont garantis.